

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 22 octobre. — On lit dans le *Globe* :
Il résulte de l'enquête sur les causes de l'incendie, que c'est la faute de l'individu chargé à la chambre des pairs d'entretenir le feu dans une espèce de poêle qui communique ensuite le calorique par des tuyaux dans toutes les parties du bâtiment.

— Le directeur du grand théâtre de Londres, M. Laporte, vient de faire faillite. M^{lle} Taglioni est pour 45,000 fr. dans cette faillite.

— On lit dans le *Globe and Traveller*, du 23 octobre :

« Les troubles de Syrie sont loin d'être à leur terme; l'autorité de Méhémet n'est plus reconnue, si ce n'est dans quelques villes fermées qui tiennent encore contre l'insurrection de la campagne. Les Druzes du Mont-Liban sont en armes; cette incomparable cavalerie a paru comme un torrent dans toutes les parties de la Syrie, et Ibrahim-pacha sera peut-être réduit à capituler. Cette insurrection générale et qu'il sera difficile de comprimer, tient à plusieurs causes. Ibrahim-pacha, par ses débauches et ses cruautés, a lassé la patience des populations de la Syrie; on ne peut dire les excès de ce prince, si peu digne de son père. Ibrahim se laisse aller à l'ivresse et à tous les excès; sa table est toujours garnie de vins de France, de Champagne surtout, et c'est après ces copieuses libations qu'il préparait les mesures les plus despotiques, les excessives levées d'hommes et d'argent. La seconde cause est toute politique; et tient à l'alliance de la Russie et de la Porte. Il n'est pas une maison de commerce anglaise et française qui ne sache à Tripoli ou à Alep, que la Russie a répandu l'argent à pleines mains pour soulever les peuples de la Syrie, et, par ce moyen, briser le dernier traité conclu entre la Porte et le pacha d'Égypte, sous l'influence de la France et de l'Angleterre pour la cession de cette province. On a parlé même d'armemens que favoriserait le cabinet de Saint-Petersbourg, et qui seraient dirigés soit par terre, soit par mer sur Alep; la Russie ferait filer des troupes auxiliaires sous le costume et les drapeaux ottomans, pour entamer ensuite cette monarchie égyptienne qu'elle voit avec jalousie, parce qu'elle s'est placée dans l'alliance de l'Angleterre et de la France.

« Il est indubitable que dans quelques mois la lutte ne s'engage d'une manière décidée. Ce qu'on a fait jusqu'ici a préparé à peine une trêve de quelques jours. Méhémet-Ali ne voudra pas laisser son fils exposé à toutes les haines des populations de la Syrie; la flotte égyptienne et de nombreuses troupes régulières se préparent à une prochaine invasion; on voit que Méhémet veut en finir. D'un autre côté, on arme aux Dardanelles; la flotte ottomane prendra parti en même temps que l'armée de terre se mettra en marche par la Turquie asiatique. De tout cela doit résulter un conflit d'intérêts et de positions entre les grandes puissances de l'Europe.

« L'opinion générale est, en Orient, que les débats de l'Europe se videront dans la Syrie. Les puissances n'osent en venir aux mains ouvertement, elles luttent entr'elles par la diplomatie et les batailles détournées. La guerre est impossible en Europe; elle ne l'est pas aux Dardanelles et dans les contrées asiatiques.

Le 23 octobre. — Le parlement a été prorogé aujourd'hui par une commission au mardi 25 novembre.

Les deux chambres se sont réunies pour entendre la lecture de l'ordonnance royale dans le sa-

lon de lecture de la chambre des pairs qui avait été disposé à cet effet.

— Quelques journaux torys ayant renouvelé leurs attaques contre lord Palmerston, à propos du bruit répandu de sa nomination au gouvernement de l'Inde, le *Globe* affirme de nouveau qu'il n'y a jamais eu le moindre fondement à cette nouvelle. Il est question de réparer Westminster-Hall pour la chambre des communes.

— Le comte de Derby, grand-père de M. Stanley, est mort. Il était le doyen de la pairie.

— M. O'Connell a de nouveau déclaré la guerre au ministère. Les dernières nominations des juges et des procureurs-généraux Irlandais ne lui plaisent pas, et il vient de déclarer tout haut en conséquence que lord Duncannon, ministre de l'intérieur, est un traître et un faux libéral.

— La maison Brown Dansonet comp^e de Londres, a cessé ses paiemens.

— Une personne, faisant partie de l'association des banquiers de Paris, est arrivée ici. Le but de cette association est de s'abstenir de toute offre pour les emprunts que l'Espagne voudrait faire, à moins qu'elle n'observe dorénavant une conduite plus équitable envers les créanciers étrangers. Quant aux capitalistes de Londres, leur opposition contre les emprunts que l'Espagne désirerait faire est peut-être encore plus forte. Ainsi; notwithstanding l'unanimité des procuradores de voter un emprunt de 4,000,000 de livres, ils n'obtiendront points de fonds. (*Times*.)

FRANCE.

Paris, le 25 octobre. — On lit dans le *Journal ministériel* :

« Une dépêche de Bayonne, reçue aujourd'hui, donne les détails suivans sur l'affaire d'Abarzuza, dont les carlistes cherchent à faire tant de bruit depuis quelques jours.

« Le 14, pendant que les divisions de la reine s'étaient portées sur Haro, où elles croyaient rencontrer Zumalacarréguy, ce dernier, n'attendant pas leur approche, s'était rejeté sur Sainte-Croix de Campeso, après avoir enlevé quelques fusils à la milice urbaine d'Haro et de Brionne.

« Vers Conicero il rencontra le colonel Amor à la tête d'une faible colonne de cavalerie, et lui prit 30 chevaux.

« Zavala est remplacé par Torrès dans le commandement des Biscayens.

« La junte est à Lesaca. »

La dépêche précédente constate que Zumalacarréguy avait passé l'Ebre, et qu'il avait reparu le 14 dans les montagnes d'Andia, près d'Estella, ainsi que nous l'avons annoncé hier.

PS. — Il vient d'arriver des courriers d'Espagne; on n'a pas encore de détails sur le contenu de leurs dépêches; mais voici un fait qu'on me garantit :

« Sur la proposition de M. Alava, la chambre des procuradores a prononcé l'expulsion de l'un de ses membres, M. Burgos, pour malversations commises à l'époque où il était ministre des finances. »

On sait aujourd'hui de bonne source que les derniers bruits sur un changement de ministère en Angleterre étaient dénués de fondement. Ce qui avait pu y donner lieu, c'était le retour de lord Bentinck, gouverneur des Indes-Orientales, que l'on supposait devoir être remplacé par lord Palmerston. Lord Bentinck a en effet quitté son poste et revient en Angleterre, mais son successeur n'est pas encore

désigné, et dans tous les cas, ce ne sera point lord Palmerston. (*Le Temps*.)

Le général Moréno, qui a accompagné don Carlos à Londres, vient d'être condamné, par le tribunal de police correctionnel, à trois mois de prison, comme ayant employé de faux passeport.

— M. Langlet, membre du conseil des anciens, vient de mourir à Douai, où il était président de la chambre de la cour royale.

— Le 17 de ce mois, la chambre de commerce de Bayonne a donné à dîner à M. Bowring; le même jour M. Bowring s'était rendu à Cambo avec M. Wylde, qui remplace le colonel Cradock, pour faire visite au général Mina, dont la santé s'améliore. M. Bowring est parti ensuite pour Bordeaux, où l'on apprend qu'il est arrivé.

— Un journal fournit les renseignemens suivans sur l'imprimerie royale :

« Cet établissement possède les types de 56 corps de caractères orientaux, qui comprennent toutes les écritures connues des peuples de l'Asie, tant anciens que modernes, et ceux de seize corps de caractères des peuples de l'Europe, qui n'emploient point les caractères latins dont nous servons. Quant à ceux-ci, l'imprimerie royale a à sa disposition les types de 46 corps complets de diverses formes et de différentes dimensions. Toutes ces fontes pèsent au moins 375,000 kilogrammes, et comme les caractères d'une page in-8. pèsent environ 3 kilogr., l'imprimerie royale possède de quoi composer simultanément 7,812 feuilles in-8., formant à peu près 260 volumes ou 125,000 pages.

« Le nombre des presses qu'elle emploie lui permettrait de tirer en un seul jour 278,000 feuilles, ou 556 rames de papier, ce qui est l'équivalent de 9,266 volumes in-8^o de 30 feuilles par volume. Cet immense développement de moyens donne la faculté de composer environ 5000 formes des impressions employées par les administrations publiques, ce qui procure une grande économie de temps et de frais. La consommation de papiers par l'imprimerie royale, ou ce qu'elle effectue d'impressions en une année, s'élève de 80 à 100,000 rames; ou 261 à 266 rames par jour ouvrable, réparties entre les divers ministères et administrations publiques. Le nombre des ouvriers employés habituellement est d'environ 350. »

NOUVELLES DE LA HOLLANDE

La seconde chambre des états-généraux s'est réunie le 23. Un arrêté royal qui lui est communiqué, nomme M. d'Escury président de la chambre. Celui-ci monte au fauteuil, et prononce quelques paroles, dans lesquelles il exprime le vœu que les travaux de cette session tendent au bien-être du peuple.

M. le ministre des finances donne lecture d'un exposé de la situation financière du pays. Cet exposé avec les pièces à l'appui, remplit tout le numéro du *Staats-Courant* et une partie du supplément.

Dans le commencement, le ministre déclare que l'état financier du pays a peu changé depuis la dernière session. Dans le budget actuel on a cherché à mettre les dépenses au niveau des recettes, et non pas de proportionner les recettes aux dépenses comme précédemment.

Le ministre dit ensuite que dans le budget de 1835, il n'y a pas d'allocation pour la partie de la dette qui incombe à la Belgique et qu'un projet de loi chargera le syndicat du paiement de cette partie.

Je n'ai pas besoin, dit le ministre, de rappeler tout ce qui a eu lieu au sujet de cette dette depuis

atre ans. L'obligation que la Belgique acquitte et supporte cette partie est établie dans l'opinion du gouvernement néerlandais, aussi fermement qu'elle est reconnue par toutes les négociations. Cette partie qui est indivisible du total de la dette, la laisser en souffrance ce serait contraire aux vrais intérêts du pays, à la bonne foi que la nation estime par dessus tout et au crédit dont elle jouit en Europe; charger les habitans de nouveaux impôts pour acquitter cette dette, ne serait pas convenable dans les circonstances actuelles. Il a donc été jugé préférable d'en charger cette institution (le syndicat), qui trouve des ressources suffisantes dans les possessions qui lui ont été données en d'autres temps, pour divers objets, et peut à juste droit être obligé de supporter ce fardeau.

Le ministre fait connaître que les évaluations des dépenses pour 1835, montent à 49,500,000 florins, ce qui fait environ 4,000,000 et demi moins que l'année dernière.

Le reste de l'exposé contient les divers projets de loi qui composent le budget de 1835, et les développemens par lesquels le ministre les fait précéder.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 26 OCTOBRE.

Le prince de Joinville est parti ce matin à 9 heures. La reine des Français, avec ses filles, est parti à 3 heures après-midi du palais de Laeken, retournant tous à Paris.

— M. la ministre des affaires étrangères est de retour à Bruxelles.

— On remarque, depuis hier, une sentinelle à chacune des portes des hôtels des ministères de la justice, des finances, des affaires étrangères et de l'intérieur. Ce sont les premières sentinelles que l'on place à ces diverses portes depuis notre révolution.

— On vient de commencer les travaux de terrassement de la partie du chemin de fer qui doit traverser les prairies entre l'Allée-Verte et la chaussée de Laeken.

— M. Dewez, qui travailla un zèle persévérant à rassembler et coordonner les documens épars de l'histoire des neuf provinces belges, est atteint d'une maladie intestinale d'un caractère grave.

Malgré son âge avancé (74) ans, M. Dewez n'a rien perdu de sa vigueur intellectuelle; ses plus récentes productions sont même généralement préférées à celles qui les ont précédées.

— Nous avons parlé, il y a quelque temps, du buste de feu le général Desprez, que M. Jehotte venait de modeler d'après le masque en plâtre pris par le jeune sculpteur le lendemain du décès de l'illustre général. La ressemblance de ce buste, que nous avons été admis à voir, avant que le moule en plâtre n'en fût pris, était au-dessus de tout éloge. Nous apprenons aujourd'hui que le premier exemplaire en plâtre, tiré de ce moule, a été mis sous les yeux du roi et d'un grand nombre de ceux qui ont le mieux connu le général dont notre armée déplorera long-temps la perte. Tous l'ont trouvé parfait, et le ministre de la guerre a eu la commission d'en faire compliment à M. Jehotte, qui sera chargé d'exécuter en marbre ce buste, pour le cabinet du roi. Nous ne doutons pas que M. Jehotte ne mette tous ces soins à réussir dans ce travail. Il s'agit pour son ciseau de perpétuer le souvenir d'une des plus grandes illustrations militaires de l'époque.

(Courrier belge.)

On lit dans le Belge :

« Le cabinet de La Haye reste fidèle à l'odieux système de vexations et de tracasseries qu'il a adopté pour se venger des Belges, parce qu'il n'ont pas voulu plus long-temps se laisser exploiter par la Hollande.

« La digue de l'Escaut, près du fort Liefkenshoek, est menacée d'une rupture qui peut entraîner les plus grandes calamités, et nos ci-devant frères s'opposent charitablement à l'exécution des travaux nécessaires pour prévenir cet affligeant désastre.

« Peu leur importe la ruine d'une foule de malheureux habitans.

« Après avoir pillé et massacré à Calloo, pour

mettre le comble à leur réputation, les hollandais devaient encore condamner les habitans à périr par les eaux ou par la misère.

« Allons, messieurs du *Lynx* et du *Messenger*, brochez nous sur ce beau sujet un éloge bien emphatique de votre roi modèle, de ce bon prince qui porte les Belges dans son cœur, et qui ne veut que leur bien être.

« Si c'est ainsi que Guillaume espère rétablir ses affaires en Belgique, il se trompe étrangement.

« Sa barbarie politique qui fait retomber sur quelques particuliers tout le poids d'un vengeance qu'il ne peut tirer de la nation, ne saurait qu'être funeste à sa cause, car le nouveau trait d'inhumanité que l'on vient de signaler doit révolter, aigrir les esprits encore plus qu'ils ne le sont déjà. »

Un arrêté royal du 21 octobre accorde un brevet d'importation de cinq années au sieur Réal (J. B.), demeurant à Solesme (France), élisant domicile chez Mme. veuve Dies terdieu, à Louvain, pour un procédé propre à la conservation de la levure de bière. Ce brevet est accordé aux conditions suivantes :

Le titulaire sera tenu de communiquer l'invention qui fait l'objet dudit brevet dans le délai d'un mois, à partir du jour où la demande lui en sera faite, à tous les habitans du royaume qui le désireront, avec toutes les instructions nécessaires pour en faire le meilleur usage possible, moyennant une indemnité à fixer entre les parties, et, en cas de contestation par le gouvernement, sur l'avis d'une commission d'experts, et, au besoin, après avoir entendu une ou plusieurs chambres de commerce et des fabriques. Ce présent brevet pourra être annulé, et l'invention qui en a fait l'objet, publiée, si le titulaire ne se conforme pas aux dispositions ci-dessus.

Le conseil-général d'administration des hospices et secours de la ville de Bruxelles a fait savoir au conseil d'administration de l'Université libre, qu'il accordait aux élèves de l'Université la fréquentation des hospices et hôpitaux, l'usage des amphithéâtres d'anatomie, instrumens, bibliothèques, laboratoires, etc., dépendant dudit conseil. La faculté de médecine de l'Université libre de Belgique est constitué comme suit :

Sont nommés professeurs honoraires :

M. Van Cutsem, médecin en chef de l'hôpital St. Jean.

M. Uytterhoeven, père, chirurgien en chef dudit hôpital.

M. Caroly, ancien médecin en chef de l'hôpital St. Pierre, ex-professeur à l'Ecole de médecine de Bruxelles.

Sont nommés professeurs :

M. Laisné, actuellement professeur à l'Ecole de médecine de Bruxelles. Il donnera le cours de thérapeutique et chimie appliquée à la diététique.

M. Soutin, chirurgien en chef de l'hôpital St. Pierre, actuellement professeur à l'Ecole de Médecine. Il donnera le cours de clinique chirurgicale.

M. Guiette, actuellement professeur agrégé à l'Ecole de Médecine, professera la physiologie et l'hygiène.

M. Graux, actuellement professeur au Musée, et professeur agrégé à l'Ecole de Médecine; il donnera le cours d'anatomie et l'histoire de la médecine.

M. Van Esschen, ancien répétiteur de médecine légale à l'Université de Gand; il donnera aux élèves de la faculté de médecine le cours de médecine légale qu'il donne à la faculté de droit en qualité de professeur.

M. Van den Corput, président de la commission médicale de la ville de Bruxelles, ancien répétiteur et démonstrateur à l'école de médecine d'Anvers, est chargé du cours de pharmacie théorique et pratique, pharmacologie et matière médicale.

Sont nommés professeurs agrégés :

MM. Langlet, actuellement professeur agrégé à l'Ecole de médecine, professera la pathologie externe.

M. Tallois, idem, donnera le cours de pathologie générale.

M. Van Mons, id., professera la pathologie interne et y joindra un cours sur les maladies des femmes et des enfans.

M. Van Huvel, id., chargé du cours d'accouchemens et de médecine opératoire.

Il reste à nommer un agrégé pour le cours de pharmacologie et matière médicale.

Le cours de clinique interne sera donné par le docteur en médecine que l'administration des hospices et secours nommera médecin en chef de l'hôpital St. Pierre, place devenue vacante par la démission de M. Caroly.

Un programme particulier détermine l'ordre, les jours et heures des leçons de la faculté de médecine. Les cours s'ouvriront le lundi 27 octobre au local du Musée.

LIEGE, LE 27 OCTOBRE.

Les mouvemens de troupes occasionnés par la levée des camps et les divers changemens qui ont eu lieu dans les garnisons sont terminés; voici comment l'armée est répartie, et il est probable qu'elle conservera cette position tout l'hiver :

Cavalerie. Régiment de cuirassiers : état-major du corps, Tournay; les escadrons, Tournay et Ypres.

Régiment des guides, Bruxelles.

Lanciers. 1^{er} régiment : état-major du corps, Gand; les escadrons aux environs.

2^e régiment : état-major du corps, Louvain; les escadrons aux environs.

Chasseurs à cheval. 1^{er} régiment : état-major du corps, Malines; les escadrons Malines.

2^e régiment : état-major du corps, Namur; les escadrons, Namur.

Artillerie de campagne. — Etat-major, Bruxelles; 1^{re} compagnie, Braine Lalleud; 2^e idem Tirlemont; 3^e idem Tervueren; 4^e idem Liège; 5^e idem Liège; 6^e idem Waterloo; 7^e idem Liège; 8^e idem Philippeville; 9^e idem Vilvorde; 10^e idem Mons; 11^e idem Ninove; 12^e idem Charleroy; 13^e id. Tournay; 14^e idem Anvers; 15^e idem Assche; 16^e id. Gand, 17^e id. Liège.

Bataillon de sapeurs mineurs. Etat-major, Liège; 1^{re} compagnie, Mons; 2^e id. Anvers; 3^e id. Aerschot; 4^e id. Anvers; 5^e id. Liège, 6^e id. Hasselt.

Infanterie. — 1^{er} régiment : état major du corps; Hasselt; 1^{er} et 2^e bataillons Hasselt; 3^e Diest; 4^e Arlon.

2^e régiment : état major du corps ainsi que les 4 bataillons, Bruxelles.

3^e régiment : état major du corps et les 1^{er}, et 2^e bataillons, Mons; le 3^e Ath; 4^e Charleroy.

4^e régiment : état major du corps, 1^{er} 2^e et 3^e bataillons, Liège, 4^e Huy.

5^e régiment : état major du corps, 1^{er} et 2^e bataillons, Gand; 3^e Tirlemont; 4^e Audenaerde.

6^e régiment : état major du corps, et les 1^{er} et 2^e bataillons, Tournay; la 3^e comp. du 2^e bataillon, Ypres; le 3^e bataillon, Menin; le 4^e Ypres.

7^e régiment : état major du corps, Malines; 1^{er} bataillon, Turnhout; 2^e idem, Malines; 3^e idem, Bruxelles; 4^e id. Lierre.

8^e régiment : état-major du corps et les 4 bataillons, Gand.

9^e régiment : état major du corps et les quatre bataillons à Anvers.

10^{me} régiment : état major du corps et les 1^{er}, 2^{me}, et 3^{me}, bataillons, Louvain; 4^{me} bataillon Bouillon, Dinant et Mariembourg.

11^{me} régiment : état major du corps et les 1^{er}, et 2^{me} bataillons, Namur; 3^{me} Philippeville; 4^{me} Arlon.

12^{me} régiment : état major du corps et les 1^{er}, et 2^{me} bataillons, Bruges; 3^{me} Ostende; 4^{me} Ostende et Newport.

1^{er} régiment de chasseurs à pied : état major du corps et les trois bataillons, Louvain.

2^{me} idem : état major du corps et les trois bataillons, Venloo.

3^{me} idem : état major du corps et les trois bataillons, Anvers.

Corps des partisans, Alost. Compagnie de discipline, Dinant.

Voici l'emplacement des dépôts de ces différens corps :

Cavalerie. Régiment des cuirassiers, Tournay; régiment des guides, Bruxelles.

Lanciers. 1^{er} régiment, Malines; 2^{me} régiment, Mons; Chasseurs à cheval. 1^{er} régiment, Gand; 2^{me} régiment, Namur.

Artillerie de campagne. Tournay

Bataillon de sapeurs mineurs. Liège.

Infanterie. 1^{er} régiment, Bruxelles; 2^{me} idem Charleroy; 3^{me} idem Ath, 4^{me} idem Tournay, 5^{me} idem Anvers, 6^{me} idem Bruges, 7^{me} idem Namur, 8^{me} idem Ypres, 9^{me} idem Mons, 10^{me} idem Gand, 11^{me} idem Liège, 12^{me} idem Tournay.

Chasseurs à pied. 1^{er} régiment, Mons; 2^{me} idem Tournay; 3^{me} idem Audenaerde.

Voici l'emplacement des trois compagnies sédentaires :

1^{re} compagnie, Alost; 2^{me} idem Vilvorde; 3^{me} idem Gand.

La 2^{me} compagnie de discipline est à Huy.

Nous apprenons que la mort subite de la *Gazette de Manheim* n'est pas un événement insignifiant; la suppression de ce journal a été ordonnée par la diète de Francfort. Ceci est d'autant plus remarquable que cette feuille était la plus rétrograde, et la plus ouvertement dévouée aux intérêts de la Sainte-Alliance et de la légitimité, qui s'imprimait en Allemagne.

CORRESPONDANCE.

L'auteur de la réponse à mes deux lettres n'a compris ni mes intentions, ni mes expressions. Ai-je voulu critiquer pour retirer quelque plaisir? N'ai-je pas dit, tout bonnement, que qui se passe sous nos yeux depuis tant d'années? Ai-je eu tort de citer le vieux proverbe par lequel le peuple console son administration locale, dans tous les temps? C'est chose existante que ce proverbe. J'ai prouvé, ce qui n'était pas difficile, que le peuple a raison; et je suis de son avis, c'est à dire, de l'avis du grand nombre. Il paraît que ce n'est pas celui de votre correspondant: j'en suis fâché pour lui; sa position n'est pas aussi avantageuse que la mienne. Dire que j'ai voulu faire retomber sur l'administration actuelle la responsabilité des fautes du passé, c'est donner à mes paroles une interprétation qui les dénature. Est-ce seulement de la régence d'aujourd'hui que le peuple dit que « Quand Liège sera bien administrée, le monde périra. » Certes, non; il s'adresse aux administrations de tous les temps, présentes, futures mêmes: c'est comme s'il disait, par exemple, que ces administrations valent autant l'une que l'autre: entendez bien, je vous prie, que c'est le peuple et non moi qui parle ainsi.

Ce peuple qui aime son pays autant que votre franc Liégeois, juge ce qu'il voit avec assez de liberté. J'aime cette franche allure: il faut être un peu plus de son pays pour croire qu'on ne doit pas faire sentir le besoin d'une réforme, même en citant des faits qui ne sont pas toujours des signes de grande prévoyance; je ne puis me renfermer dans un cercle aussi étroit. J'ai voulu rechercher le sens du proverbe inventé par le peuple, et j'ai trouvé que ce proverbe était parmi nous une vérité aussi claire, aussi bien établie que celle que votre franc-Liégeois veut prendre pour devise, en quoi il ne se distingue guère, car sa devise est celle de chacun.

Ce qui m'étonne, c'est qu'il a entrepris de justifier, même de louer certains actes de l'autorité locale, pour lesquels il n'a pu être impossible de croire que cette autorité eût pu trouver des approbateurs. Voyez par quelle bonne raison il croit qu'on ne doit prendre aucun soin d'embellir la place du spectacle: cela coûterait trop. Oui, s'il s'agissait d'un autre terrain que celui du jardin Latour: mais une place publique régulière est un embellissement nécessaire pour une ville; si le capital qu'on emploie à se le procurer ne rapporte pas un intérêt pécuniaire, il satisfait du moins son goût et c'est là un besoin que le franc Liégeois me semble ignorer. Ce n'est pas une dépense inutile que celle-là: ce que l'autorité locale fait avec art, l'habituant le fait aussi: que le public ait sous les yeux des édifices, des places, qui éveillent des idées de grandeur, de beauté, vous verrez se reproduire ces mêmes idées dans les constructions particulières. L'insoumission doit venir de l'autorité; celle-ci doit donner l'exemple de ne rien négliger sous le rapport de l'art. C'est ainsi qu'à Tournay, ville moins riche et moins peuplée que la nôtre, on a changé en peu d'années l'aspect des rues et des maisons, à force de sacrifices, de constance et de soins. L'autorité a commencé; ses vues ont été grandes; l'exécution a été bien ordonnée: les habitants, au lieu de critiquer la dépense, se sont empressés de joindre leurs efforts à ceux de leur régence, et Tournay sera bientôt une des plus belles villes des Pays Bas.

Lorsqu'on ne procède pas avec ordre dans les travaux publics, lorsque n'ayant pas de vues d'ensemble, on les exécute ici, là, sur tous les points, sans savoir s'ils pourront entrer dans la suite, lorsqu'on s'épuise en divisant ses forces, lorsqu'on doit trouver trop élevée la dépense qu'exige l'embellissement nécessaire et qu'une grande ville soit réduite à des calculs étroits, mesquins, comme un particulier, qui de peur de se ruiner, ne peut satisfaire son goût pour les arts, afin d'éviter ces inconvénients, que des hommes d'art, des ingénieurs, des architectes, auxquels on peut donner d'autres personnes, dressent un plan général des travaux qu'exige l'utilité publique. Ce n'est pas ce plan qu'on a proposé à la régence, dans sa séance du 21 août dernier, mais seulement celui de la ville telle qu'elle est; et qui n'empêchera pas, comme on le pense bien, de chercher comme on l'a toujours fait, sans savoir où l'on va, de perdre de temps, de perdre d'argent, voilà ce qui en revient.

Adopté, on fit les grandes améliorations dans un ordre qui n'a pu être achevé une entièrement avant d'en entreprendre une autre: il ne prévoit pas que ce serait reproduire cette manière à peu près autant d'abus qu'il en existe. L'autorité qu'imbu d'une si pauvre routine, il puisse justifier l'autorité locale de n'avoir pu se joindre au gouvernement pour tracer une route royale qui eût conduit directement de la place Sainte Marguerite au centre de la ville; de ne point être opposé à la construction du palais des états provinciaux, qui retardera indéfiniment l'exécution d'un plan qui eût été le plus utile qu'on ait conçu: lorsqu'on entreprend des choses à la fois, indistinctement, celles qu'exigent les besoins du moment et celles qui étant moins nécessaires, peuvent être remises à un autre temps, on doit se croire capable d'exécuter une amélioration un peu considérable; et d'une utilité qu'un plan général ferait sentir bien davantage.

En tout, dit le franc Liégeois, de regretter la belle place du quai Saint Léonard et la raison en est plaisante: Liège n'a grandir de ce côté. Les arbres abattus n'ont-ils pas été remplacés par d'autres arbres? Ne valait-il pas mieux d'y laisser ceux qui nous donnaient de l'ombre? Le gouvernement hollandais a édifié les portes, dit-il plus d'une fois, il n'en a construit d'un aussi mauvais goût. L'autorité locale est intervenue et s'est chargée de la construction des portes afin de pouvoir les embellir. Un homme ne trouverait pas convenable que la régence construise quelques nouvelles rues, du côté de la Boverie, je ne pourrais pas deviner ses raisons. Pouvez-

vous comprendre celles-ci, messieurs: l'administration ne peut toujours acheter pour vendre; administrer n'est pas faire le commerce; ce serait un monopole contre lequel on finirait par se récrier. Il s'agit bien, vraiment, de commerce, de monopole. Je conçois qu'on exproprie un espace de terrain nécessaire pour faire une route, mais je ne comprends pas qu'on achète pour revendre: ce n'est pas la régence qui doit faire ce commerce là, ce sont des spéculateurs.

Ce qu'il dit des vases de l'Hôtel de Ville, sur lesquels je n'ai rien affirmé, ne me rassure pas entièrement. Je doute, jusqu'à ce que je les aie vus, de mes propres yeux vus remis à leur place.

Voilà ma réplique à tout ce qu'a dit le franc Liégeois. Il n'a pas jugé à propos, tout franc qu'il est, de refuser ce que j'ai avancé sur des points beaucoup plus importants que ceux auxquels il s'est arrêté. Que pense-t-il du canal que l'on construit pour la seconde fois du côté d'Avroy? Du mur d'eau du quai de la Sauvenière, qu'on a laissé disparaître sous les terres que l'on conduit en cet endroit et qu'on doit enlever afin de pouvoir démolir le mur? De la fontaine de delcour devenue méconnaissable? Des deux maisons et surtout du jardin, derrière lesquels disparaît une partie de la façade du palais etc. etc.?

Le chevalier de la Manche avait pour les abus de la chevalerie un amour qui allait jusqu'à la folie; du moins, sous ce rapport, je pourrais faire entre lui et votre homme une comparaison un peu plus juste que la sienne, car il défend aussi des abus. Mais j'y renonce: le ridicule est une arme fort inutile lorsqu'on a la raison pour soi. Agréez etc.

N° SPECTACLE. — Bulletin de la semaine.

Messieurs, la Chanoinesse est, sans contredit, un des bons rôles de M. Berger dans le vaudeville. Là, il est certainement presque irréprochable, et l'on ne peut, ce semble, mieux rendre au physique comme au moral, si je puis m'exprimer ainsi, l'un de ces vieux généraux de l'empire, officier de la vieille garde, brave que la restauration et les rhumatismes ont à la fois désillusionné de tout, même de la gloire. — M. Alfred Harmant lui-même n'est pas trop déplacé dans cette pièce, car il y figure en jeune marin, c'est à dire que son jeu toujours si soudain, si brusque, si heurté, lui sied assez dans cette pièce. Seulement il fera bien de se modérer encore, surtout à son entrée en scène: qu'il n'oublie pas; il sera toujours assez marin comme cela. Quant à Mme. Berger, la soi-disant jeune veuve, son rôle n'est pas bien saillant; elle s'en acquitte fort avantageusement d'ailleurs, et pour citer tout le monde, Mme. St. Firmin, la digne chanoinesse qui a un bel enfant, s'évanouit à merveille.

Passons à Marie. L'ensemble de cet opéra, dont la musique respire en général une si douce mélancolie, a été selon moi, assez satisfaisant. Personne n'y brille, mais personne non plus n'y est très mal. C'est quelque chose. Disons que M. Cellas a chanté avec goût son air: une robe légère, etc., et que Mme. Prévost a reçu des applaudissements dans son rôle de la gaie et insouciantte Emilie. — Et Marie donc? — Marie? c'était Mme. Marcou. Mme. Marcou, c'était Marie. Fort intéressante sans doute, mais faible chanteuse et toujours comédienne trop maniérée. — C'est dommage. — N'oublions pas Mme. Jannin, très gentille meunière, par ma foi, à la justesse du chant près. A tout péché miséricorde: elle a la jambe si bien faite Mme. Jannin! J'en puis dire quelque chose, messieurs, placé que j'étais bien près de la rampe.

J'ai suivi l'ordre du spectacle. J'arrive donc au vaudeville nouveau, Prosper et Vincent, double rôle pour notre trial M. Jannin. N'aimant point à me répéter, je n'ajouterai rien à ce que j'ai dit de la pièce et de cet estimable artiste dans ma revue de jeudi. Je m'y réfère. Ah! si, si, je consignerai dans ce bulletin une observation concernant M. Lemaire. Je lui demanderai s'il faut bien absolument qu'en sa qualité de sergent de la garde nationale de Paris, il mette un pantalon de nankin, alors que ses chasseurs ont chaussé le pantalon blanc? — Pas trop de charges, non plus, s'il vous plaît, M. Lemaire!

Voilà pour une journée. Oh! mais si je continue ainsi, les huit colonnes de votre journal, Messieurs, ne me suffiront pas. — Heureusement que lundi 20 on donnait les Deux Ménages, cette jolie comédie si généralement connue; ce qui me dispense d'en rien dire sinon que M. Alfred Harmant y est très supportable. On rendait ensuite la 3me représentation de Fernand Cortez. Ma foi, ici, malgré toute ma bonne volonté de me restreindre, force m'est de donner quelques explications, vu que j'ai été sévère dans le jugement précipité que j'ai émis lors de la seconde représentation de ce bel ouvrage. — « Cette musique est brillante, disais-je; mais raide assez et monotone un peu. » J'en jugeais ainsi par suite d'une bien mauvaise exécution sans doute, et en effet elle avait été détestable. J'ai ouï de nouveau et avec la plus scrupuleuse attention cette musique grandiose, partout empreinte d'un génie transcendant; et cette teinte de sauvagerie dans les chants des Mexicains, ces accents mâles et pleins de nerf de Fernand Cortez et de ses guerriers; la suave mollesse de ceux d'Amazilly, de cette jeune princesse idolâtre que la grande âme du héros a mené vers Dieu par l'amour; ces chœurs d'une majesté continue, cette instrumentation savante et hardie à la fois; tout cela m'a séduit; et j'aspire à joindre encore de tant de beautés musicales. Que serait-ce donc, si M. Teisseire se montrait à la hauteur de son rôle? C'est à peine si on entend sa voix à son entrée en scène au 2me acte. Comme ces glaçons qui ne se fondent que peu à peu et à mesure qu'un pâle rayon du soleil devient plus vif et les échauffe, de même M. Teisseire ne parvient à trouver un peu d'énergie, à se faire enfin entendre, que vers la fin de la pièce. Je citerai deux passages où une mollesse impardonnable de sa part a dû être remarquée. Lorsque Fernand Cortez est au milieu de ses soldats mutins et près de l'abandonner, qu'il s'écrie en prenant la main Morales. Je reste ici, dit cet ami fidèle partager seul ma gloire et mes revers,

avec quelle énergie, avec quel jeu de physionomie ces paroles ne doivent elles pas être proférées! Or, je vous le demande: qui aura pu reconnaître le grand homme ému dans le non-impressionnable M. Teisseire. Dans cet autre moment, où, sûr de la soumission de ses soldats, le vainqueur futur du Mexique leur dit: « Compagnons levez-vous! » et qu'il ajoute: « Mon cœur vous reconnaît, etc. », notre Ellevion a-t-il mieux compris la portée de son rôle? non. Ce sont pourtant là des beautés de premier ordre. Vous êtes bien coupable, M. Teisseire, en ne les faisant pas autrement valoir! — Vous avez une fort belle voix, nul ne le conteste, mais vous manquez d'études et comme comédien et même comme chanteur. Croyez-m'en, lisez vous ardemment à ces études d'artiste, qui exigent force et volonté; surtout rendez-vous consciencieusement compte de vos rôles; analysez-les; pénétrez vous bien de cette idée qu'une fois en scène, vous n'êtes plus M. Teisseire, l'artiste dramatique, mais Fernand Cortez, Guillaume Tell, Masaniello. Alors vous serez comédien, vous serez à peu près ceux dont vous devez nous donner au moins une idée quelque peu vraisemblable. — Ici je cesse de prêcher, et pour en terminer avec l'opéra de Spontini, j'ajoute que le premier acte a marché d'une manière très convenable; Mme. Prévost, MM. de Mondonville et Lemaire, artistes qui ont mérité d'ailleurs dans les actes suivants aussi une mention tout honorable, y ont fait preuve de talent comme chanteurs. — Le duo entre Teluso et Amizily a surtout été dit avec une entraîante énergie. Les chœurs ont eux mêmes dans cet acte, chanté juste, tandis que dans le second et le troisième, mais dans le second surtout, ils ont plus d'une fois offensé les timpanes délicats; ce qui est d'autant plus drôle qu'ici ce sont des Espagnols et là des Mexicains: ceux-ci devraient, ce semble, avoir plutôt le privilège d'écorcher nos pauvres oreilles. — Enfin, je ferai observer, pour être une fois d'accord avec mon confrère, que l'orchestre conviendrait trop souvent la voix de nos chanteurs; Mme. Prévost seule est de force à le surmonter: avis à qui de droit.

Voilà, bien des observations, messieurs, et je n'ai point fini encore cependant. Ne vous effrayez pas toutefois, je vais me hâter. — Mardi l'affiche portait Leicester, opéra d'Auber, la Lyre d'Apollon, instrument à vent, de A octaves, à 42 clefs, inventé par M. Schmidt, et le Manteau ou le Réve d'un Mars, jolie petite comédie en vers d'Andrieux. — Leicester est un opéra, ai-je dit; j'ajouterai à cela quatre mots ennuyeux, assez mal représenté. — Et, dites-moi, vous, M. Berger, n'êtes-vous pas bien gêné, vous artiste de comédie, de devoir tant bien que mal vous ériger en Gavaudan? La Lyre d'Apollon? instrument où tout est bizarre, la forme, le son, la manière d'en jouer. — Je parle des ressources musicales, notez bien. — Quand j'aurai dit que M. et Mme. Berger s'acquittent bien de leur rôle dans le Manteau, j'arriverai au jeudi, clôture de ma revue, ce dont Dieu soit loué! Tout le monde connaît Jean de Paris, cette partition charmante du grand artiste que vient de perdre la France. M. de Mondonville met beaucoup de goût dans son grand et si bel air: « qu'à nos ordres, ici » etc. M. Teisseire a également bien chanté, mais là encore on désirerait en lui plus d'action, de laisser aller, plus de jeu de physionomie; car Jean de Paris est un bon vivant, gai, donc. Eh bien! parole d'honneur, je n'ai pu, un seul instant, découvrir le plus léger sourire sur les lèvres de notre ténor. — Quant à Mme Prévost, c'est autre chose: un enrouement bien conditionné lui avait ôté tous ses moyens comme chanteuse. C'était assez mal tombé vraiment, juste au moment où votre petite note placée au bas de mon article de ce jour m'accusait d'un peu d'exagération dans mon admiration pour cette dame. Bientôt je n'en doute point, Mme Prévost pourra de nouveau justifier mes éloges, qu'il me soit permis de demander en passant si quelques spectateurs se sont montrés bien justes en montrant une sévérité dont Mme Prévost aurait dû, d'autant moins être l'objet que son indisposition était évidente; et que cette actrice a fait encore dans cette circonstance preuve d'un zèle infiniment louable.

Je finirai ce bulletin trop long par dire un mot des trois chanteurs Tyroliens qui ont paru sur notre scène, et ce mot le voici: assez. Quant à Valérie, comédie que je crois pouvoir qualifier de conversation en trois actes, mais conversation telle que sait la conduire Scribo, je me bornerai à louer Mme Berger, qui paraît très supportable dans ce rôle que nous avons vu remplir à Liège par l'inimitable Melle Mars. Eh, vous M. Constant, trop constant à paraître où votre place n'est point marquée, vous êtes bien heureux que l'espace me manque... Vous respirez; j'en suis bien aise. Je respire aussi, car j'ai fini, pour cette fois, mon bulletin.

Liège, le 24 octobre 1834. P. S. Nous venons de recevoir une lettre en réponse au dernier feuillet du Journal de la Province. Nous l'insérerons demain.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Administration des postes. — Direction de Liège.

Liège, le 27 octobre 1834.

Le directeur comptable des postes de la province de Liège, porte à la connaissance du public qu'en exécution d'une convention qui vient d'être arrêtée entre M. le ministre des finances de la Belgique et le marquis de Conyngnam, maître général des postes du royaume uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, il sera établi quatre communications par semaine entre Ostende et Douvres, pour le transport des correspondances.

Ce service qui commencera à partir de lundi 27, sera organisé de la manière suivante:

- Les départs d'Ostende auront lieu: Le mercredi, le jeudi, le samedi et le dimanche. Les départs de Douvres auront lieu: Le mardi, le mercredi, le vendredi et le samedi.

Le directeur, G. F. HUBART.

ETAT-CIVIL DE LIEGE, Du 24 OCTOBRE

Naissances: 1 garçon, 1 fille.
Décès: 3 filles, 1 femme, savoir: Marie Antoinette Rémond, âgée de 85 ans, rentière, rue des Ravets, épouse de Jacq. Jos. Marchin.
 Du 25. — *Naissances* 3 garçons, 3 filles.
Décès: 4 garçon, 3 filles, 1 homme, 1 femme, savoir: Emmanuel Demol, âgé de 26 ans, soldat à la quatrième compagnie du train d'artillerie en garnison en cette ville. — Marie Barbe Galopin, âgée de 49 ans, journalière, rue De Joie, épouse de Jean Lamb. Jos. Delbouille.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui lundi, 27 octobre, abonnement suspendu, la première représentation de *l'Esroc du grand Monde*, drame vaudeville en 3 actes, par M. Ancelo; suivi par la première représentation d'*Une Passion*, vaudeville en un acte, par MM. Varin, Desvergers et... Le spectacle commencera par la *Vieille opéra* en un acte.

Mardi, 28 octobre, 13^e représentation du deuxième mois d'abonnement, *Malvina*, vaudeville en deux actes de M. Scribe; suivi par la *Maison à Vendre*. Le spectacle sera terminé par la *Vengeance italienne*, vaudeville en un acte.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

LEFIN, COIFFEUR,

RUE DU PONT-D'ILE, N° 26,

A l'honneur d'annoncer son

RETOUR DE PARIS

Avec un très bel ASSORTIMENT D'OBJETS de TOILETTE du premier choix et de la mode la plus récente. 808

A CAUSE DE LA FÊTE de la TOUSSAINT, la VENTE de FUMIER qui a lieu tous les samedis aura lieu vendredi 31 octobre, veille de ladite fête, à 2 heures de relevée, à St. Laurent, aux Ecoles et au Pont Maghin. 831

Vendredi 31 octobre courant, aux dix heures et demie du matin, il sera VENDU publiquement au n° 924, rue Royale, une GRANDE QUANTITÉ DE PEAUX NEUVES DE CHARIVARI en veau noir à l'huile, pouvant être employé avec avantage pour empeignes, le tout étant de première qualité. On pourra les voir le jour de la vente depuis 8 heures du matin. 832

On désire LOUER à des personnes sans enfants UN BEL APPARTEMENT composé de deux beaux salons, plusieurs chambres à coucher, cuisine, grenier, cave et CHAMBRE DE DOMESTIQUE, situé quai d'Avroy, EN FACE DU PONT, n° 553. 829

**VENTE DU HAUT FOURNEAU
DIT DE SCLAINIAUX,**

Servant à fondre le minerai de fer, situé au bord de la Meuse, entre HUY et NAMUR.

Judi, 6 novembre 1834, à 10 heures du matin, à l'hôtel de l'Aigle Noire, à Huy, M^e DELBOUILLE, notaire à Liège, procédera à la VENTE aux enchères et à l'extinction des feux du beau Haut-Fourneau dit de Sclainiaux, servant à fondre le minerai de fer avec les deux maisons d'ouvriers et autres bâtiments, jardins, prairie, broussailles, ustensiles, hangars et tous accessoires quelconques; le tout situé en la commune de Vesin, entre Huy et Namur, tenant, du nord, au bois de Sclermont; du levant, au ruisseau de Lamine; du midi, à la Meuse; et du couchant aux biens communaux. Plus, d'une grande quantité de minerai.

On peut traiter de gré à gré avant le jour fixé pour la vente. S'adresser à M. MARCHOT, avocat à Namur, au n° 646, porte St-Léonard, à Liège, et audit notaire. 830

A LOUER

UNE BELLE FERME, nouvellement bâtie, avec environ 80 bonniers d'EXCELLENTE TERRES et PRAIRIES, située dans l'arrondissement d'Audenarde (Flandre Orientale). Cette ferme tient à un grand établissement de distillerie; le fermier jouira des engrais de cet établissement sans devoir y donner aucuns soins, et il aura la faculté de reprendre toutes les dépouilles, ustensiles aratoires et engrais de ladite Ferme. S'adresser à M^e SABY, notaire, à Audenarde, ou à M. LÉPOUVRE, régisseur des biens de MM. DOOMS, frères, à Namur. 679

On demande en LOCATION, pour Noël prochain, dans un quartier peu éloigné du centre de la ville, une MAISON composée de 5 ou 6 places, cuisine, cave; et un petit jardin si possible. S'adresser à M^e RENOUZ, notaire, rue d'Amay. 499

AU MAGASIN PLACE-VERTE, N° 780,

Chez PRINZEN sont arrivés les ASSORTIMENS de LAINAGES et autres ARTICLES d'HIVER, tel que bas de France pour femmes, hommes et enfans, de toute qualité et grandeur, idem chaussettes, gilets, caleçons, camisoles et jupons tricotés, de flanelle et de cachemire uni, à cotes et dt thuls; bas, chaussettes, gilets et caleçons de vigogne, robe de d'enfans, écharpes, mérinos imprimé et uni, alépine, boms bazette, etc.

Quinze cents schalls et mouchoirs d'hiver; foulards, cravattes de soie noir et de fantaisie; le plus beau linge de table damassé; toile fine etc., au plus bas prix. 635

BIENS A VENDRE.

Le mercredi 19 novembre 1834, à deux heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M^e GILKINET, notaire, à Liège, en son étude rue Féroustrée, n° 588, à la VENTE aux enchères des BIENS composant les lots suivans, situés en lieu dit prez de la Tour, commune de Vaux, sous Chevremont.

Premier lot.

Une ETABLE avec remise, dite Chery et au jardin y attaché, contenant 4 perches 359 palmes, le tout situé en lieu dit à la Tour à Vaux.

Deuxième lot.

Une pièce de prairie arborée, contenant 130 perches 782 palmes (30 verges grandes), joignant du levant au chemin, du midi à Adam Lejaxhe, et à la V^e Michel Rener, du couchant à Gilles Schouleur et du Nord à M. Mathieu Nivard et à la Cour Commune.

Troisième lot.

Une pièce de terre nommée Doyard, contenant 47 perches 954 palmes (11 verges gran les environ), joignant du levant M. l'avocat Falise, du midi Mme. d'Or, du couchant à la pièce suivante et au nord audit Gilles Schouleur.

Quatrième lot.

Une pièce de terre contenant 43 perches 594 palmes (10 verges grandes), joignant du levant à ladite dame d'Or, du midi au chemin, du couchant audit M. Nivard et du nord au dit Schouleur.

Cinquième lot.

Et finalement une pièce de prairie, contenant 37 perches 55 palmes (8 verg gr. 10 petites), joignant du levant audit Gilles Schouleur, du midi, couchant et nord audit monsieur Nivard.

Ces biens seront d'abord vendus en masse, ensuite en détail et par lots tels qu'ils sont ci-dessus composés.

S'adresser pour prendre inspection du cahier des charges — obtenir de plus amples renseignements en l'étude dudit M^e GILKINET. 766

L'HOTEL DES GRANDS BAINS à Chaudfontaine.

Avec jardin, bosquets, etc., est à LOUER pour le 1^{er} mars 1835. S'adresser pour en connaître les conditions à M^e CLERMONT, avoué à Liège. 54

UN BON OUVRIER pâtissier confiseur ainsi qu'un APPRENTI, peuvent se présenter chez COULON, pâtissier, rue Gérardrie, n° 626.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE, METTRA EN ADJUDICATION PUBLIQUE.

Au RABAIS, par voie de soumissions, puis de vive voix à l'extinction des feux à la salle de ses séances, la fourniture des objets suivans; nécessaires à ses établissemens pendant l'année 1835.

Le lundi 17 novembre 1834, à trois heures précises, 1^o VIN DE BORDEAUX; 2^o VINAIGRE DE POMMES; 3^o SAVON NOIR; 4^o et SANGSUES. Chacun de ces articles formera un lot.

Le mardi 18 novembre, à 3 heures précises; 1^o BIÈRE; 2^o et VIANDE. Chaque article formera un lot.

Les cahiers des charges sont à voir tous les jours de 9 heures à midi, au secrétariat de la commission.

Les soumissions devront être remises au plus tard la veille de l'adjudication.

Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 703

SIX MILLE FRANCS, appartenant à un ÉTABLISSEMENT PUBLIC, à PLACER sur propriétés non bâties. S'adresser au notaire ADAMS, derrière St-Paul. 583

DICTIONNAIRE

USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Contenant, d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale.

Prix: 4 franc 25 centimes, pris au bureau du *Politi que*

A VENDRE PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

Une belle maison propre au commerce, appendices et dépendances, portant le numéro 577, située rue du Pont d'Avroy, en la ville de Liège, quartier du Sud, arrondissement et province de Liège, occupée par Mathieu Bobson, partie saisie, qui y exerce la pharmacie.

Elle a été saisie par le ministère de l'huissier Dieudonné MORDAN, muni d'un pouvoir spécial à cet effet, à la requête de MM. Pierre Jean Félix DERY, sans profession, et Pierre Joseph DESTRIVAUX, professeur à l'université de Liège, domiciliés à Liège, ce dernier agissant en qualité de tuteur de Marie Josephine Pauline, Dieudonné Léonard Alexandre et Pierre Joseph Edouard DERY, enfans mineurs de défunts Jacques Paul DERY, et Marie Thérèse Josephine COLLARDIN, son épouse, sur Mathieu BOBSON, pharmacien, demeurant à Liège, rue du Pont d'Avroy, par procès verbal du vingt octobre 1800 trente quatre, enregistré à Liège le même jour.

Des copies entières du dit procès verbal de saisie ont été laissées avant son enregistrement à M. Lambert Joseph Defize, greffier de la justice de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège; et à M. Louis Jaume, bourgmestre de la même ville de Liège.

Il a été transcrit au bureau de la conservation des hypothèques de Liège, le dit jour, vingt octobre 1800 trente quatre, et au greffe du tribunal civil de 1^{re} instance, séant à Liège, le vingt quatre même mois.

La première publication du cahier des charges aura lieu à l'audience des criées du dit tribunal, le lundi quinze décembre 1800 trente quatre, dix heures du matin.

M^e Gaspar SERVAIS, avoué au même tribunal, domicilié à Liège, Pont d'Amorceur, n° 77, y a patenté le 3 mai 1834, article 772, occupe pour les saisissans.

G. SERVAIS, avoué. 833

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 16 oct. — Métalliques, 99 3/8 00. Actions de la banque 4256 0/0.

Fonds anglais du 23 oct. — Cons. 94 1/8 0/0. — belg. 101 3/4, holland. 52 5/8, Portug. 83 3/8. Esp. cortés 53 3/8.

Bourse de Paris, du 25 oct. — Rentes, 5 p. 101 5/8 fin cour., 106 00. — Rentes, 3 p. c. 78 25, fin cour., 78 30. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 95 80; fin cour., 95 85. — Emprunt Guebbard, 40 3/4; fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. 101, 46 0/0; fin cour., 46 1/4; 3 p. 101, 28 1/2; fin cour., 28 3/8, différée 00 0/0. — Cortés, 43 1/2. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti 000 00. — Grec, 000 00. — belg., 99 1/2; fin cour., 0 0/0. — Empr. romain, 97 1/2; fin cour., 000 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles 000.

Bourse d'Amsterdam, du 24 oct. — Dette active, 52 1/16 00. Dito, 99 1/2 00. — Bill. de change, 23 1/8. — Oblig. du Syndicat, 94 7/8 0/00. — Dito, 75 0/0 000/0. — Rente des dom. Act. de la Société de commerce, 000 0/0. — Rente française, 78 1/4. — Dito de 1833, 00 0/0. — Obl. russe Hop. et C^e, 102 7/8 0/0. Dito de 1828, 103 1/2 0000. — Inscript. russes, 68 1/8 0000. — Empr. russe 1831, 98 3/8 0/00. — Rente perp. d'Esp., 00 0/0. — Dito 00. — Dette diff. d'Esp., 13 7/16 000 00. — Obl. mét. Autriche, 98 3/8 00 00. — Lots chez Gollals, 0 0/0. — Cert. Naples falc., 000 0/0. — Oblig. Danaises, 00 0/0. — Oblig. Brésil, 78 5/8. — Cortés, 43 3/8 00 0/0. — Dito Grec, 0. — Dito de Pologne, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 25 octobre.

Changes.	a courts jours.	a deux mois.	a 3 mois.
Amsterdam.	1 9/10 perte.	A	
Londres.	12 07 1/2	A	46 7/8
Paris.	47 5/16	A	47 1/16
Francfort.	36 1/4	A	36 1/8
Hambourg.	35 7/16	A	35 1/8

Escompte 4 0/0.

Effets publics. Belgique — Dette active, 103 0/0 A. Id. diff. 43 0/0 0. — Oblig. de l'entr., 95 0. — Empr. de 48 mill. 000 000. — Id. de 12 mill. 0/0. Id. de 24 mill. 000 000. — Hollande. Dette active. 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée. 00 0/0. — Oblig. synd., 0 0/0. — Rente remb., 2 1/2, 88 A et 94 5/8. — Espagne. Guebb., 37 3/4 38 A. Id. perp. Paris, 5 p. c. Id. perp. Amst., 46 45 3/4 78 0 00 00. — Idem dette différée, 43 1/4 3/8 A.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé. 200 balles café Brésil, à 30 3/4 cts. cons. 50 biques riz de la Caroline suranné, à fl. 10 3/8.

Arrivages au port d'Anvers, du 24 octobre.

Le schooner belge Pigeon, c. Hintens, v. de Malaga, ch. fruits, vin et plomb. Le koff hanovrien Engelina, cap. Koops, v. de Petersbourg, ch. de fer, chanvre et potasse.

Bourse de Bruxelles, du 25 oct. — Belgique. Dette active 52 1/2 0. Emp. 24 mill., 99 0/0 P 0. — Hollande. Dette active 52 0/0 0. — Espagne. Guebb., 39 0/0 0. 0 Perpetuelle Anvers 4 p. 101. 0. Id. Amst. 5 p. 101, 47 1/4 A. 00 0/0. Id. Paris 3 p. 101. 29 P. Cortés à Lond., 42 1/2 P. Dette diff. 14 P.

MARCHÉ DE HASSELT, du 24 octobre.

From. l'hect., 15-80. — Seigle, 10-10. — Orge, 8-95. — Sarrasin, 7-80. — Avoine, 5-80. — Genièvre, à 10 degr., 42. — Beurre, kilog., 1-10.

H. Lignac, impr du Journal, rue du Pol d'Or, n° 622, Liège.